



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 23 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2018

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, DAUGE Michel, DEMAY Hélène, ROBIN Chantal, ASTIER Annie, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole, ESNARD Sandra.

ABSENTS EXCUSES : ANTOINE Frédéric, LADRAT Bernard, GAUTHIER Philippe, DUSSOUBS Jean-Luc.

Monsieur ANTOINE Frédéric donne procuration à Monsieur RATINAUD Guy

Monsieur LADRAT Bernard donne procuration à Monsieur DARFEUILLES Bernard

Monsieur GAUTHIER Philippe donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Madame LEMOINE Christine

ABSENT : GAY Patrick

Secrétaire de séance : Madame Sandra ESNARD

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rajoute que le point n° 12 : convention opérationnelle d'action foncière pour la revitalisation du Centre Bourg entre la commune et l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine est ajourné pour la seconde fois en raison de manque d'information.

1 – DELIBERATIONS

01 – Fusion SIAEP (Syndicats Intercommunaux d’Alimentation en Eau Potable)

Vu l’arrêté préfectoral en date du 09 octobre 2018 portant projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des syndicats intercommunaux d’alimentation en eau potable « Vayres-Tardoire » et « Val de Tardoire »

Vu les statuts du nouvel EPCI « Vayres et Tardoire »

Il est demandé à toutes les communes membres de chaque SIAEP de se prononcer sur ce projet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité,

- **approuve** le projet de périmètre et les statuts dans le cadre d’une fusion à compter du **01 janvier 2019** concernant le SIAEP Vayres Tardoire et le SIAEP Val de tardoire

02 – Modifications des statuts de la Communauté de Commune Ouest Limousin

Vu la délibération n° 2018-055 du conseil communautaire prise en date du 05 septembre 2018, portant modification des statuts de la communauté de communes

Considérant la nécessité que chaque conseil municipal des communes membres de la communauté de communes Ouest Limousin soit consulté en application de l’article L. 5211-17 du CGCT,

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts concernant le transfert de la compétence « jumelage » aux communes à compter du 01 janvier 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de modification de statuts de la communauté de communes Ouest Limousin ci-annexé et après en avoir délibéré, à l’unanimité

➤ **Adopte** la modification des statuts

03 – Délibération portant approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l’article 1609 nonies du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ouest Limousin n°2017/4 du 19 janvier 2017, portant constitution de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu l'arrêté du préfet de la Haute-Vienne en date du 19 octobre 2016, portant création de la Communauté de Communes Ouest Limousin, issue de la fusion des Communautés de Communes de la Vallée de la Gorre et des Feuillardiers ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018, intégrant la compétence GEMAPI ;

Vu le rapport de la CLECT, approuvé à la majorité par ladite CLECT le 10 septembre 2018, qui porte sur ce point et dont les calculs sont retranscrits dans le tableau ci-après :

	Attributions de compensation 2017	Charges transférées GEMAPI	Attributions de compensation définitives 2018
Champagnac-la-Rivière	157 673.00 €	4 246.37 €	153 426.63 €
Champsac	99 694.00 €	3 512.42 €	96 181.58 €
Cognac-le-Forêt	-72 240.00 €	1 604.98 €	-73 844.98 €
Cussac	2 101.00 €	2 499.13 €	-398.13 €
Gorre	-4 885.00 €	2 026.25 €	-6 911.25 €
La-Chapelle-Montbrandeix	40 379.00 €	1 629.53 €	38 749.47 €
Maisonnais-sur-Tardoire	17 094.00 €	2 231.47 €	14 862.53 €
Marval	-5 084.00 €	2 609.49 €	-7 693.49 €
Oradour-sur-Vayres	-44 039.00 €	6 632.38 €	-50 671.38 €
Pensol	-1 921.00 €	831.11 €	-2 752.11 €
Saint-Auvent	23 814.00 €	4 746.51 €	19 067.49 €
Saint-Bazile	-6 843.00 €	778.50 €	-7 621.50 €
Saint-Cyr	-30 699.00 €	2 214.63 €	-32 913.63 €
Saint-Laurent-sur-Gorre	210 235.00 €	5 005.44 €	205 229.56 €
Saint-Mathieu	209 687.00 €	3 064.21 €	206 622.79 €
Sainte-Marie-de-Vaux	-13 710.00 €	279.79 €	-13 989.79 €
Total	581 256.00 €	43 912.21 €	537 343.79 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- **d'approuver** le rapport de la CLECT ci-annexé ;
- **de notifier** au Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin, la décision du conseil municipal ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

04 – Créations d'emplois saisonniers, occasionnels et de remplacement de titulaires absents

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2012/101 en date du 11 décembre 2012 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions à intervenir dans le cadre des recrutements suivants :

- remplacement de titulaires absents,
- emplois saisonniers, occasionnels

Il convient cependant que chaque contrat de recrutement fasse référence à la délibération ayant créé l'emploi. Ces contrats concernent principalement les recrutements d'agents contractuels pour les différents services.

Dans ce cadre, il vous est demandé de délibérer afin de créer les emplois correspondant aux besoins de la collectivité en termes de remplacement des titulaires absents et d'emplois saisonniers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CREE**, pour l'année 2019, 3 emplois correspondants aux besoins suivants, à savoir remplacement de titulaires absents, emplois saisonniers et occasionnels, lesquels se décomposent comme suit :

- emplois saisonniers et occasionnels pour l'ensemble des services : 1 emploi rémunéré sur la base du 1^{er} grade de la catégorie C présents dans la collectivité,
- emplois de contractuels pour remplacement de titulaires momentanément absents : 2 emplois rémunérés sur la base du 1^{er} grade de la catégorie C présents dans la collectivité.

05 - Validation du devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Travaux d'Aménagement du Centre Bourg- troisième phase Rues Jules Ferry et Pierre Chambord

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'ATEC 87 (Agence Technique Départementale 87) concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du Centre Bourg troisième phase et plus particulièrement sur les rues Jules Ferry et Pierre Chambord.

Le devis s'élève à 3 220.00 € ht sur une enveloppe financière prévisionnelle du coût de travaux de 360 000.00 € ht + 36 00.00 € ht (dépenses complémentaires honoraires des différents intervenants)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de valider le devis de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATEC 87 pour un montant de 3 220.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

06 - Validation du choix de la commission d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour les Travaux d'Aménagement du Centre Bourg- troisième phase Rues Jules Ferry et Pierre Chambord

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la commission d'appels d'offres en date du 16 octobre 2018 concernant les offres pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement du bourg – troisième phase rues Jules Ferry et Pierre Chambord.

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'unique proposition faite par l'entreprise A2I /SALTUS pour un montant de 15 300.00 € ht, sachant que l'offre est cohérente et inférieure au montant prévisionnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 16 octobre 2018 et retient la proposition d'A2I/SALTUS pour un montant de 15 300.00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

07 - Avenant n°1 sur le marché du GRVC 2017 (Grosses Réparations de la Voirie Communale) du 29 mai 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 présenté par la Société CMCTP concernant le marché des Grosses Réparations de la Voirie Communale et en précise l'objet :

Le présent avenant a pour objet de régulariser la masse de travaux du marché, en prenant compte des quantités réelles. Les prix concernés sont les prix n°3, 4 et 5 pour la tranche optionnelle 1.

Pour mémoire : la tranche optionnelle 1 : la commune a souhaité étendre les travaux de réparations de la VC230. Ainsi le linéaire et donc la surface d'enduit bicouche est supérieure au marché.

Poste 5 : 4125 m² réels au lieu de 1650m² prévus soit une plus-value de 5 791.50 € ht

Poste 3 : 1 T réelle au lieu de 0 T prévue soit une plus-value de 1 200.00 € ht

Enfin sur la VC 230, les travaux de reprofilage en grave émulsion ont été légèrement moins importants qu'estimés, et représentent une moins-value de 1 283.36 ht

Le montant initial du marché était de 43 203.16 € ht

Le montant de l'avenant s'élève à $5\,791.50 + 1\,200.00 - 1\,283.36 = 5\,708.14$ € ht

Cet avenant porte le nouveau montant du marché à **48 911.30 € ht.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 01 pour le marché de travaux concernant le marché des Grosses Réparations de la Voirie Communale représentant une plus-value de 5 708.14 €ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à CMCTP

08 - Avenant n°1 sur le marché du GRVC 2018 (Grosses Réparations de la Voirie Communale) du 17 avril 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 présenté par la Société CMCTP concernant le marché des Grosses Réparations de la Voirie Communale et en précise l'objet :

Le présent avenant a pour objet de régulariser la masse de travaux du marché, en prenant compte des quantités réelles. Le prix concerné est le prix n°5.
VC 243 : 1250 m² réels au lieu de 1500 m² prévus soit une moins-value de 652.50 € ht
VC 103 : 1100 m² réels au lieu de 1800 m² prévus soit une moins-value de 1 827.00 € ht

Le montant initial du marché était de 33 731.30 € ht
Le montant de l'avenant s'élève à 652.50 + 1 827.00 = - **2 479.50 € ht**

Cet avenant porte le nouveau montant du marché à **31 251.80 € ht**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 01 pour le marché de travaux concernant le marché des Grosses Réparations de la Voirie Communale représentant une moins-value de **2 479.50 € ht**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à CMCTP

Annule et remplace la délibération du 07/04/2015 n° 2015-032

09 – Actualisation de la longueur de la voirie communale pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Il explique que normalement chaque année, la longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public. Il indique qu'au 01 avril 2015, selon la Direction Départementale des Territoires, la longueur de la voirie publique communale s'élevait à 65744 mètres.
Cette longueur de voirie a été arrêtée par délibération le 07 avril 2015.

Cependant, deux voies communales doivent être rajoutées :

- VC 231 (des « Pougés » à la voie verte) pour 240.00 ml
- VC 239 (route des « Marionnettes ») : 225.00 ml

En conséquence, à ce jour, Monsieur le Maire propose d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 66209 mètres comme désigné en pièces jointes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'arrêter à ce jour la nouvelle longueur de la voirie communale à 66209 mètres
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année 2019

10 – Commission liste électorale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les grandes lignes des nouvelles modalités de gestion des listes électorales en 2019, et précise que la composition de la commission prévue par les IV, V, VI, et VII de l'article L.19 nouveau du Code électoral diffère selon le nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, 1 conseiller municipal de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **Décide** de nommer :

- **Christine LEMOINE – Titulaire**
- **Monique PENAUILLE – Suppléante**

11 – Validation du devis assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la construction d'une maison rue du Bercail. Afin de raccorder celle-ci au tout à l'égout il est nécessaire de mettre en place un tabouret de raccordement des eaux usées en limite de propriété.

Ce montant sera refacturé en accord avec lui, au propriétaire conformément à la délibération n°2012-085 du 13/11/2012.

Deux devis ont été réceptionnés :

- Paillot : 1 950.00 € ht
- Saur : 2 083.21 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir l'entreprise Paillot pour un montant de 1 950.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à établir la refacturation à l'intéressé

12 – Achat d'un serveur pour le service administratif de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de nombreuses anomalies rencontrées au niveau du matériel et du réseau informatique.

Après informations auprès de techniciens, il s'avère indispensable d'équiper le parc informatique d'un serveur.

Deux devis ont été réceptionnés :

- ACS'IT : 3 965.00 € ht + l'achat de service de maintenance par ticket de présence sur site et/ou à distance : 640.00 € ht (16 tickets de 0h30 mn)
- Rex-rotary : 5 243.00 € ht + maintenance 96.00 € ht par trimestre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir l'entreprise ACS'IT pour un montant de 3 965.00 € ht + 640.00 € ht pour l'achat de tickets de maintenance
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et le contrat de maintenance

13 – Dédommagement suite à perte fourrage en raison de travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour réaliser les travaux d'assainissement du bourg, il a été nécessaire de conventionner avec un administré de la commune pour que les canalisations traversent sa prairie.

Les travaux ont été réalisés en partie pendant l'épisode pluvieux du printemps et se sont achevés tardivement toujours en raison des pluies incessantes.

Le propriétaire de cette prairie loue son terrain à un agriculteur afin d'en récupérer le fourrage. Cependant, en raison des travaux, le fauchage n'a pas pu être réalisé. De ce fait, le propriétaire demande un dédommagement compensant sa perte de fourrage et donc de location.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser au propriétaire de la prairie la somme de 150.00 € venant en dédommagement de la perte de fourrage et donc de location
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à la réalisation de ce dédommagement

14 – Assurances : choix du cabinet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des contrats d'assurances de la commune ont été dénoncés afin de lancer un nouvel appel d'offres pour une mise en concurrence à compter du 01 janvier 2019.

L'Adjoint en charge du dossier, en accord avec Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles propositions :

Flotte véhicules : (10 au total 8 tous risques, et deux au tiers camion renault + kangoo)

- Groupama : 3 711.00 €
- Smacl : 3 578.26 € (sans franchise)
- Aréas : 4 641.00 €
- Axa : 4 263.85 €

Dommages Aux Biens, Responsabilité Civile, Protection Juridique :

- Groupama : 9 368.00 €
- Smacl : 10 263.33 €
- Aréas : 8 002.00 €
- Axa : 11 123.20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir les propositions suivantes à compter de 2019

- Pour la flotte véhicules : SMACL pour un montant de 3 578.26 €
- Pour les Dommages Aux Biens, Responsabilité Civile et Protection Juridique : AREAS pour un montant de 8 002.00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ces dossiers

15 – Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) programmation 2019 : achat serveur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes anomalies rencontrées au niveau du fonctionnement du réseau informatique du secrétariat de mairie et précise qu'après avis de techniciens l'achat d'un serveur solutionnerait l'ensemble.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 4 100.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir le projet d'achat d'un serveur pour le secrétariat de mairie
- **Sollicite** les aides financières de l'Etat au titre de la DETR
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

16 – Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) programmation 2019 : école numérique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de matériel informatique pour l'école entrant dans le cadre de la continuité du dossier « école numérique ».

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 6 600.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de retenir le projet d'achat de matériel informatique pour l'école
- **Sollicite** les aides financières de l'Etat au titre de la DETR
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 139.00 € ht à Bruneau pour l'achat d'un présentoir mobile pour l'accueil du secrétariat de mairie
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 2 141.72 € ht à la Saur pour un branchement de compteur d'eau plus puissant au nouveau stade de football
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 1 666.00 € ht à l'entreprise MARLIM pour la fourniture de GNR
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 267.60 € tc à Enedis pour la suppression d'un branchement
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 2 223.00 € à Vallade Delage pour la réalisation d'élagage avec nacelle
- ✚ La validation d'un devis de 507.00 € ht à Batifoix pour la fourniture et pose de disjoncteur au stade de football Prévost
- ✚ La validation d'un devis de 1 096.79 € ht à CFE Electricité pour le remplacement du bloc VIGI sur disjoncteur à la salle des fêtes
- ✚ La validation d'un devis de 1176.00 € ht à JMC Menuiserie pour la fourniture de stores pour la salle des aînés
- ✚ La validation d'un devis de 2 385.00 € ht à Rivet pour la mise en page et l'impression du prochain bulletin municipal
- ✚ La validation d'un devis de 825.63 € ht à SL Thermique pour la fourniture de filtres d'extraction pour la salle des fêtes
- ✚ La validation d'un devis de 700.00 € ht à Croqu'notes pour le spectacle de Noël des enfants de l'école

3 – QUESTIONS DIVERSES

1 - Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les prochaines dates de manifestations :

- 27 octobre 2018 repas moules/frites organisé par Rires et Loisirs
- 11 novembre commémorations
- 18 décembre 2018 spectacle de Noël des enfants de l'école
- 21 décembre 2018 Noël des enfants du personnel et élus
- 10 janvier 2019 vœux du Maire
- 13 janvier 2019 repas des aînés offert par la Municipalité

2 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'école concernant une classe de découverte au Buisson Cadouin en avril 2018. Trois jours pour les enfants du primaire et deux jours pour les enfants de maternelle. Le coût total du séjour est d'environ 18 000.00 €. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière d'environ 3000.00 € est demandée à la commune. La municipalité donne un accord de principe dans l'attente du coût définitif.

3 – L'adjoint en charge du dossier, présente le rapport annuel du délégataire (SAUR) du SIAEP pour l'année 2017. Aucune observation n'a été formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.